

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Je soussigné, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté les règlements suivants :

**Règlement numéro 1400-64 :** (Adopté le 25 mai 2021)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « H6 » À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-609**

**Règlement numéro 1400-65 :** (Adopté le 25 mai 2021)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « H4 » À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE M-501**

**Règlement numéro 1400-66 :** (Adopté le 25 mai 2021)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN D'AJOUTER LE CODE D'USAGE « C604 » À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-610**

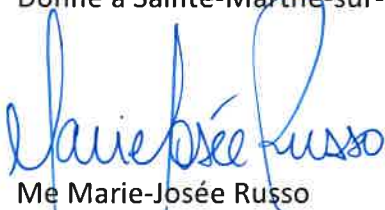
**Règlement numéro 1400-68 :** (Adopté le 25 mai 2021)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS QUANT AUX GARAGES DÉTACHÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi, en date du 24 juin 2021, soit en date des certificats de conformité délivré par le directeur général de la MRC de Deux-Montagnes.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

  
Me Marie-Josée Russo  
Greffière